

Journal du Matin

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un an, 15 fr.
Les autres départements et l'étranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 36, rue Feytaud

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du Journal, rue Carnot, 5, et à la librairie Wasthous, rue Saint-Jacques, 35. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 15. — A Valenciennes, à l'Agence de Publicité, 44, rue de la Station. — A Lille, chez M. Haas-Lacroix, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare d'Orléans, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

UN NOUVEAU PROJET DE TAXES DE REMPLACEMENT A ROUBAIX INCIDENTS TUMULTUEUX AU CONSEIL MUNICIPAL

CAUSERIES DU DOCTEUR

DOIT-ON MANGER DU SUCRE ?

Le sucre est pour beaucoup de Français un aliment de luxe, presque une gourmandise. Aux yeux d'une bonne ménagère, un monsieur qui met quatre morceaux de sucre dans sa tasse de café est un monsieur à surveiller et qu'il est bon de ne pas inviter trop souvent. Elle n'a pas tort, la ménagère, au point de vue de son budget. Ce n'est pas sa faute si, pour équilibrer celui de ses maîtres les raffineurs et producteurs, nous payons des primes à l'exportation. Les Anglais qui, jusqu'à présent, n'avaient pas de ces soucis budgétaires, ne regardent pas, eux, à sucrer leur thé. La guerre du Transvaal va sans doute les obliger à modifier leurs habitudes. Mais, en attendant, ils consomment trois fois plus de sucre que nous. En vertu peut-être des mêmes principes économiques, on s'efforce en général d'inculquer de bonne heure au jeune Français le mépris du sucre. Le sucre abîme les dents. Le sucre est mauvais pour l'estomac. Le sucre donne des vers. Ce sont là des préceptes élémentaires à l'usage des jeunes gourmands, préceptes qu'ils oublient vite d'ailleurs devant une boîte de bonbons. Je ne blâme pas la sagesse des mères qui cherchent à éviter à leurs enfants les fâcheuses indigestions et je ne conteste pas que les sucreries soient funestes aux dyspeptiques et aux « fatigués ». Mais l'abus n'est pas l'usage, et, en règle générale, il faut reconnaître que la physiologie est d'accord avec la gourmandise pour pousser à la consommation du sucre.

Le sucre est, en effet, un aliment « dynamogène » de grande valeur. Il appartient au groupe des « hydrates de carbone » qui, dans le fonctionnement de la machine humaine, jouent le rôle de combustible par excellence, en fournissant de la chaleur et de la force.

Un médecin d'outre-Rhin a fait, il y a quelques années, aux grandes manœuvres allemandes, une expérience en *anima nobilit*, qui montre toute la valeur nutritive et tonifiante du sucre. Dix hommes par compagnie furent choisis parmi les moins vigoureux comme sujets d'expérience et dix autres comme sujets de contrôle. Les premiers reçurent d'abord sept morceaux de sucre par jour ; puis, progressivement, la ration quotidienne fut élevée à dix et douze morceaux. Les autres furent soumis au régime ordinaire.

Or, pendant les manœuvres, les manœuvres de sucre se montrèrent beaucoup plus endurants et plus résistants à la fatigue que leurs camarades. Dans les marches, un morceau de sucre croqué à propos calmait la faim et le soif et les maintenait en forme. On compta aussi, parmi eux, beaucoup moins de cas d'insolation et de coups de chaleur. Et, finalement, il se trouva qu'ils étaient beaucoup plus vigoureux et mieux portants après qu'avant les manœuvres, et que leur poids s'était accru dans une proportion beaucoup plus forte que celui des sujets de contrôle.

Et le médecin allemand tirait de ses expériences des conclusions qui ne sont pas pour déplaire aux producteurs de sucre. Il proposait d'introduire le sucre dans l'alimentation des troupes de trois façons : 1° comme aliment supplémentaire, en vue d'améliorer la ration journalière du soldat ; 2° comme aliment de réserve dans les approvisionnements des places fortes, des hôpitaux, des vaisseaux ; 3° comme ration temporaire, en campagne, pour fortifier les soldats et relever leur vigueur pendant les marches.

Le sucre, d'après ces faits, serait donc tout indiqué pour remplacer comme stimulant le vin et l'alcool. L'alcool ne donne, en effet, qu'une excitation artificielle, tandis que le sucre est un véritable aliment musculaire, qui combat et prévient la fatigue.

Ceci, d'ailleurs, est confirmé par les expériences de M. Chauveau, qui a étudié comparative-ment chez le chien l'action dynamogénique des deux substances. Un chien nourri avec de la viande et 250 grammes de sucre a un coefficient respiratoire plus élevé et fournit une somme plus grande de travail qu'un chien chez lequel une partie du sucre est remplacée par une quantité équivalente d'alcool.

Tout cela n'a pas empêché M. le professeur Bunge, de Bâle, de faire dernièrement une charge à fond contre l'usage du sucre. Et M. Bunge n'est pas une autorité à dédaigner en matière de physiologie alimentaire. Ce savant proteste, au nom de la chimie biologique, contre l'emploi du sucre et il demande qu'on surtaxe cette denrée comme un produit dangereux. Son argument principal est que l'usage du sucre entraîne un appauvrissement de l'organisme en chaux et en fer. Et c'est pour cela que les enfants qui mangent beaucoup de sucre ont de mauvaises dents et le visage pâle et bouffi. Il n'y a ni fer ni chaux dans le sucre. Un enfant qui mange beaucoup de sucre ne mangera pas assez d'autres aliments qui lui fourniraient ces deux éléments indispensables à la nutrition. Et les conséquences sont les mêmes pour l'adolescent qui grandit, pour l'adulte qui travaille et aussi pour les femmes enceintes.

Déjà le docteur Schenck, de Vienne, nous avait annoncé que le meilleur moyen pour une jeune femme d'avoir un garçon était de ne pas manger de sucre. M. Bunge serait-il du même avis ?

plaisir tripler et même quadrupler la consommation du sucre, surtout sous forme de boissons destinées à remplacer les boissons alcooliques. Ce dernier vœu, je le crains, n'est pas près de se réaliser, et, quoi que dise la physiologie, je ne prévois pas le jour où le travailleur français risquera de manquer de fer et de chaux pour avoir fait une orgie de sirop de groseilles. D'Or.

Informations

LA REVUE DE VINCENTS

Paris, 1er juillet. — Ce matin, à huit heures et demie, au polygone de Vincennes, les membres de la mission marocaine ont assisté à une revue-manœuvre exécutée, en leur honneur, par une partie des troupes de la garnison. Le général Kirgenor de Planta, commandant d'armes de Vincennes, commandait les troupes ; l'artillerie était sous les ordres du général Florentin. Le gouverneur de Paris, le général Florentin, accompagné de son chef d'état-major, assistait à la manœuvre. Dès que la mission, en landau, eut dépassé le front des troupes, elle a été conduite sous une tente spéciale, construite par la direction de l'artillerie, en avant des tribunes de l'hippodrome de Gravelle. La manœuvre a commencé aussitôt. La charge a vivement impressionné les membres de la mission qui ont exprimé, à diverses reprises, leur admiration. Après l'exercice, a eu lieu le défilé final des troupes qui a obtenu son succès habituel. Les corps sont rentrés immédiatement dans leurs quartiers.

LES SOCIALISTES

Le parti socialiste révolutionnaire (allemanistes) adresse, à son tour, un manifeste aux travailleurs français. Cette fraction socialiste, qui n'a pas suivi les scissionnistes du congrès de Lyon, tient néanmoins à ne pas être taxée de « ministérielle ». Elle explique les raisons de son attitude, et si elle ne pousse pas, elle aussi, l'amour des principes jusqu'à fonder une troisième « union socialiste », elle signifie à tous qu'elle n'entend pas disparaître.

Les allemandistes disent son fait à chacun, et il ressort de leur exposé que le véritable article socialiste ne se trouve pas au coin du quai, mais au parti ouvrier socialiste révolutionnaire.

LES ATTAQUES CONTRE L'ARMÉE

Paris, 1er juillet. — On se souvient, dit le *Gauleis*, que le procès intenté par le ministre de la guerre contre le journal le *Pionnier*, de l'Yonne, pour injures à l'armée, devait venir à la session de mai des assises de l'Yonne et qu'il avait été ajourné à ce moment. Nous apprenons que cette affaire vient d'être définitivement rayée du rôle sur un ordre venu de Paris.

M. CALMETTE ET LE « FIGARO »

On se rappelle qu'il y a environ un mois, à la suite des dissensions qui existent entre M. Périevier, directeur-gérant du *Figaro*, et le conseil de surveillance de ce journal, M. Calmette avait demandé que son nom fut enlevé de la « manchette » du journal.

M. Périevier s'y était refusé. Le nom de M. Calmette continuait donc à paraître en tête du *Figaro*. Or, ce nom a subitement disparu.

Nous n'en tirons aucune conclusion, si ce n'est que le papier ne semble pas devoir recommencer à régner dans le journal où écrit Schwarzkoppen.

LES RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL GENERAL EN ALGERIE

Alger, 1er juillet. — Les élections pour le conseil général ont eu lieu hier.

A Alger, il y avait à dire 15 conseillers. Les conseillers sortants se décomposent en 13 républicains gouvernementaux et 2 antijuifs républicains. Ont été élus 14 républicains. Il y a eu ballottage entre M. Max Régis et M. Voynet.

A Constantine, les conseillers sortants se décomposent en 11 républicains et 5 antijuifs. Ont été élus 14 républicains et 2 antijuifs ou compris M. Morinaud, député et maire. Les antijuifs perdent donc 3 sièges.

BAGARRÉS A ALGER

Alger, 1er juillet. — La réception de l'escadre française par les autorités et la population d'Alger a donné lieu de regrettables incidents.

Profitant de la permission qui leur avait été accordée de visiter le quartier indigène qui a conservé une couleur locale si intense, un certain nombre de marins de l'escadre, en parcourant la Casbah, se sont pris de querelle avec des indigènes.

Des gros mots on en vint bientôt aux mains. Assaillis à coups de pierres et de bouteilles, nos matelots furent battus en retraite. Une dizaine d'entre eux, blessés plus ou moins grièvement, ont été pansés à bord des bâtiments.

LES JUIFS EN RUSSIE

Saint-Petersbourg, 1er juillet. — L'active participation qu'a eue l'élément juif dans les récents troubles qui ont désolés les régions industrielles de la Russie, vient d'avoir sa répercussion attendue. Le Sénat a rendu un décret qui interdit l'entrée des juifs dans tous les services publics. Il est de plus interdit aux juifs d'ouvrir un cabinet d'avocat. On revient, en somme, au système qui resta en vigueur jusqu'en 1901. A cette date, toutes les restrictions concernant les juifs avaient été abolies.

CHOSÉS ET AUTRES

Cabistrot s'écriait l'autre jour avec une amusante indignation : « C'est inopportune, la réputation que l'on nous fait à nous autres gens de Marseille... On a toujours l'air de douter des histoires que nous... inventons ! »

— X —

Une dame tenant un bébé à la main demandait à Bébé ce qu'il aime le mieux, d'elle ou du gâteau.

Bébé, après un moment de réflexion : « J'aime mieux toi, dit-il. »

— Pourquoi ça ?

— Parce que tu vas me donner le gâteau !

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS

A l'Officiel. — Les conditions d'autorisation

Paris, 1er juillet. — La loi sur les associations sera promulguée demain matin au *Journal officiel*. Le président du Conseil fera paraître en même temps à l'Officiel un arrêté énumérant les justifications essentielles à fournir par les associations pour l'instruction des demandes d'autorisation qui seront adressées au gouvernement pour être soumises au Parlement.

Aux termes de cet arrêté, toutes les demandes d'autorisation envoyées au ministre de l'intérieur devront être accompagnées de deux exemplaires des statuts, d'un état des biens-mobiliers, immeubles ainsi que des ressources consacrées à leur fondation et à l'entretien des établissements, d'un état de tous les membres avec l'indication de leur nationalité et de leur âge.

Les statuts devront faire connaître notamment l'objet assigné à la congrégation ou à ses établissements, son siège principal, ainsi que celui des établissements qu'elle aurait formés ou qu'elle se proposerait de former, le nom de ses administrateurs ou directeurs. Les demandes d'autorisation devront contenir l'engagement par la congrégation et par ses membres de se soumettre à la juridiction de l'officier de police. De plus, il devra être justifié de l'approbation des statuts par l'évêque du diocèse où se trouve le siège principal de la congrégation. Ce n'est que sur le vu de ces diverses pièces justificatives que le ministre de l'intérieur procédera à l'instruction des demandes d'autorisation. Un récépissé sera délivré par les soins du ministre au moment du dépôt de ces pièces. Il fixera la date de l'accomplissement des formalités prescrites par la loi. Les modifications de statuts, ou le changement de siège de l'instruction, ne comporteront pas de nouvelle demande à fin d'autorisation.

Lundi matin a eu lieu au ministère de l'intérieur la première séance de la commission nommée samedi dernier par le président du Conseil pour préparer le règlement d'administration publique prévu par la loi sur les associations.

M. Coulon, vice-président du Conseil d'Etat, présidait cette réunion. La commission, après avoir fixé l'ordre de ses travaux a chargé une sous-commission d'élaborer un texte sur lequel elle délibérera ultérieurement. Cette sous-commission est composée de MM. Coulon, Valée, Trouillot, Dumay, Florens et Jacquier.

Chambre des Députés

Séance du lundi 1er juillet 1901
SEANCE DU MATIN

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Deschanel.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

La Chambre reprend la discussion du projet de loi sur les retraites ouvrières.

Un certain nombre d'amendements sur l'article 1er sont, dit-on, soumis au rapporteur par un autre chapitre, notamment la proposition Cochin qui comprend les salariés travaillant à la tâche ou à la journée et les petits patrons exerçant leur carrière comme ouvriers salariés.

M. l'abbé Lemire obtient un texte plus précis en ce qui concerne les catégories des bénéficiaires de la loi, qui vise maintenant d'une façon générale « tout ouvrier ou employé », sauf les exceptions que nous retrouverons à l'un des titres suivants.

La question de la nationalité soulève un très court débat ; la Commission, en la matière, exige que l'ouvrier ou employé soit Français pour avoir droit à une retraite de vieillesse ou d'invalidité.

M. Vaillant réclame un traitement égal pour les étrangers et pour nos nationaux ; cette proposition est produite ; MM. Guizot et Clugny, G. Berry, d'autres encore proposent de ramener cette limitation à soixante ans ; la Commission leur oppose des nécessités budgétaires et aussi un article de la loi qui permet à tout travailleur de demander la liquidation de sa retraite à partir de l'âge de cinquante ans.

Le dialogue provoque un vif incident entre M. Gauthier (de Clagny) et M. Millerand ; ce dernier ayant qualifié de manifestations électORALES, « ne pouvant aboutir », les amendements de l'opposition. M. Gauthier relève ces paroles vertueuses sans être ébranlé. M. Millerand n'aurait point accusé la Chambre, et il demande à l'ancien « leader » collectiviste de dire à quoi avait abouti le programme de Saint-Mandé.

Il y a échange pour qu'aucune réponse ne soit donnée, après-midi, à cette question.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est ouverte à deux heures quinze.
M. MATRIEX FAURE président.

Contre les Congrégations

M. ALLEMANE, au nom du groupe socialiste, dépose une proposition tendant à la suppression de toutes les congrégations et à la réunion de leurs biens, meubles et immeubles au domaine de l'Etat.

M. CHÉVALER d'ORANGE, demande l'abrogation de la loi votée en 1880.

M. LASSIER. — Demandez ce qu'il en pense au ministre de la guerre ! Il parle si bien aux évêques. (Rires).

M. ALLEMANE demande l'urgence.

M. LASSIER. — La discussion s'annonce !

M. PERRIETTE dit que M. Allemane est dans la vérité. Les autorisations données avant la loi sur les associations ; les congrégations auront trois mois pour se pourvoir en autorisation.

M. WALDECK-ROUSSEAU dit qu'il n'est pas possible de renvoyer le débat sur les associations ; le gouvernement a fait connaître son opinion sur la motion Allemane, à l'occasion d'un amendement de M. Zévaès ; cette opinion n'a pas varié.

L'urgence sur la motion Allemane est repoussée par 376 contre 130.

L'urgence sur la motion Perrette est repoussée par 214 voix contre 211.

Contre les Frères des écoles chrétiennes

M. LAFERRÈRE dépose une proposition tendant à l'abrogation de l'article 109 du décret de 1808 donnant l'exemption légale aux Frères des écoles chrétiennes.

M. LASSIER. — On ne dira pas que c'est nous qui retardons le vote de la loi sur les retraites ouvrières !

M. LAFERRÈRE lit un long exposé des motifs et demande l'urgence.

Voix diverses : L'avis du gouvernement !

M. LASSIER. — Il est inadmissible que le gouvernement ne donne pas son opinion et demande de frapper les enfants des travailleurs.

M. WALDECK-ROUSSEAU. — Le gouvernement a fait connaître son avis, en proposant dans la loi la distinction

entre les congrégations déjà autorisées et celles qui ne le sont pas.

L'urgence est repoussée par 302 voix contre 205.

Les Crédits pour la Chine

L'ordre du jour appelle la discussion des crédits supplémentaires pour l'expédition de Chine. Ils s'élèvent à 80.293.500 francs.

M. DENYS COCHIN. — On nous apporte aujourd'hui la carte à payer. Pour discuter ces crédits en connaissance de cause, il paraît nécessaire que nous ayons le « Livre Jaune », de demande, en conséquence, le renvoi à vendredi, puisqu'il sera distribué demain. (Très bien, très bien.)

M. DELCASSÉ, ministre des Affaires étrangères. — M. Cochin veut, dans le « Livre Jaune » que nous avons émis la politique proclamée et qui a reçu son approbation. Il y a, d'ailleurs, pas de rapports entre cette politique et le vote des crédits militaires nécessaires par les opérations et l'entretien des troupes qui ont marché à la délivrance des légations. (Interruptions à l'extrême gauche.)

M. DELCASSÉ. — Cet argent aurait été mieux placé dans la caisse des retraites. (Bruit.)

M. DELCASSÉ. — Il a servi...
M. CORNET. — Aux missionnaires. (Exclamations indignées, applaudissements à l'extrême gauche.)

M. DELCASSÉ. — Vous ne parlez pas ainsi il y a un an. (Applaudissements au centre; clameurs aux bancs socialistes.)

M. SÉNAT. — Que veut dire cette parole ?

M. DELCASSÉ, avec chaleur. — Cela veut dire qu'il y a un an, quand nous avions notre ministre (c'est assésé, dans Pékin, qu'il pouvait être assassiné, lui, sa femme et son entourage, toute la Chambre frémissait. Il n'y avait ici un cri pour dire au Gouvernement : « Agissez, allez à leur secours. » Le Gouvernement a agi. (Vifs applaudissements au centre.) Il demande aujourd'hui à la Chambre de voter les crédits sans retard.

M. SÉNAT prétend que des horreurs ont été commises en Chine par le corps expéditionnaire. On a, dit-il, exercé, en Chine, une véritable politique internationale. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche; protestations indignées au centre et à droite.) Le général de Katteler faisait fusiller des Chinois dans la rue. (Bruit.) Les opérations militaires ont semé à l'abais, de nouveaux germes de révolte et de haine ; nous nous retirons, en laissant partout des fortresses. Les Chinois ont exaspérés. Que diriez-vous si on en faisait autant chez nous. (Applaudissements à l'extrême gauche.) La Chine a subi une agression.

M. BRUNEAU. — Vous le savez bien. Ce sont les capitalistes qui ont exigé, à bas, des concessions multiples ; ce sont les missionnaires, avec leur prétention d'apporter, à des gens qui n'en veulent pas, une religion nouvelle, et de la leur imposer, avec l'appui de la force étrangère. (Applaudissements ironiques à l'extrême gauche; protestations indignées à droite et au centre.)

C'est nous qui avons été les provocateurs. (Nouvelles protestations ; cris nombreux à l'ordre à l'ordre.)

M. LE PRÉSIDENT. — Ne passionnez pas le débat.

M. SÉNAT. — Il est temps de parler clair. Qui ou nous le Gouvernement entend-il contenir à protéger les missionnaires ? (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Si la Chine, trouvant votre loi sur les associations bonn, en faisait, chez elle, une semblable, que feriez-vous ? (Applaudissements ironiques à droite et au centre; bruit.) Un Gouvernement peut-il être allié en France, et religieux, en Chine ?

On dit que, si nous abandonnons la protection des religieux, l'Allemagne et l'Italie la prendront, mais quelle la ramassant donc ! (Applaudissements frénétiques à l'extrême gauche; protestations indignées.) La Russie n'aurait pas de missionnaires en Chine.

L'orateur cite de prétendus faits de pillage, commis, d'après lui, par les missionnaires et les chrétiens indigènes. La droite ne cesse de protester avec une énergie indignée. Ce sont évidemment les missionnaires dont les missionnaires sont également les auteurs. L'extrême gauche applaudit à tout rompre.

Entendant la famille d'un mandarin a en sa maison, remplie par ordre de Mgr Favier. Bien entendu, l'orateur l'apporte aussitôt preuve à l'appui de ce dire.

L'orateur parle de massacres, et dit qu'on a égorgé des femmes et des enfants.

M. CHARLES BAZILLARD. — Galliffé a failli 35.000 communiants, et vous l'avez soutenu. (Applaudissements.)

M. SÉNAT. — Il a fait l'œuvre d'une canaille ; c'est un missionnaire, un assassin.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. SÉNAT. — Vous savez bien que quand il était là ; vous avez été votre main dans la poche.

De vives altercations s'élevèrent entre MM. Charles Bernard, Milléroze et les socialistes.

M. SÉNAT termine en disant qu'il exige une enquête.

M. DELCASSÉ, ministre des Affaires étrangères. — Je laisse, au ministre de la marine, le soin de relever les étiquettes dirigées contre le corps expéditionnaire. Quant à moi, j'ai le devoir de renouveler l'hommage, qu'à plusieurs reprises, j'ai rendu à ce corps expéditionnaire, à nos héros, à nos héros, de puis dire aujourd'hui que l'accord s'est fait entre les représentants des puissances sur le mode de paiement de l'indemnité et sur le gage qui doit y être affecté et j'espère que la France pourra bientôt ne conserver, en Chine, que le contingent peu nombreux nécessaire pour assurer la garde de la légation et les points de communication avec la capitale.

M. DE LANESSAN, ministre de la marine, dit qu'il n'est pas vrai que nos troupes se soient livrées à d'odieux massacres. Il n'y a eu que des actes de violence isolés, et les congédiés ont été punis.

M. DENYS COCHIN dit que, dans cette affaire de Chine, la France a fait le nécessaire pour défendre son drapeau et son honneur.

M. MILLÉROZE rend hommage à nos soldats et à nos missionnaires.

M. VIVIANI. — Je propose de réduire de 1.000 francs le crédit demandé ; beaucoup de nos collègues veulent voter le crédit parce qu'ils ne veulent pas laisser les troupes qui sont en Chine ; mais ces collègues ne veulent pas que leur vote signifie que la France doit continuer à protéger les missionnaires en Orient. C'est pour permettre à ces collègues d'exprimer leurs sentiments que j'ai déposé mon amendement. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL, lui-même, au pied du mur, se décide à gagner la tribune. (Long mouvement d'attention.)

La Chambre se rappelle, dit-il, qu'au cours du débat sur les associations, le Gouvernement a demandé une exception en faveur de missions françaises. Il a déclaré, à cette occasion, que jamais il ne laisserait affaiblir, entre ses mains, un des ressorts nécessaires pour maintenir sa prépondérance au dehors. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

M. LASSIER, s'adressant à l'extrême gauche. — Eh bien, qu'en dites-vous ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Nous avons le devoir de faire respecter nos lois en France, mais, chaque fois que nos nationaux respectent, en Orient, les lois des pays qu'ils habitent, nous nous trouverons là pour les protéger. (Salva d'applaudissements.)

MM. Delcassé et Millerand eux-mêmes applaudissent ; les socialistes demeurent latents.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Le Gouvernement tout entier repousse l'enquête. (Mouvement.) Au cours de l'expédition, il y a eu des fautes individuelles ; elles ont été punies, mais de là à diriger une accusation générale contre le corps expéditionnaire, il y a un abîme ; que le Gouvernement ne franchisse pas. (Salva d'applaudissements ; apostrophes ironiques à l'extrême gauche.)

L'amendement de M. Viviani est repoussé par 425 voix contre 193.

L'article unique du projet de loi est adopté par 474 voix contre 71.

La demande d'enquête est enfin repoussée par 425 voix contre 107.

La séance est levée à huit heures trente. Demain séance à deux heures.

LE MONUMENT BURDEAU

Paris, 1er juillet. — Ce matin, à 10 heures, a eu lieu, au Père-Lachaise, l'inauguration du monument élevé sur la tombe de M. Burdeau, ancien président de la Chambre.

Ce monument, œuvre du sculpteur Boucher et de M. Etienne, architecte, s'élève à côté du monument de Spuller, et consiste en une pyramide de granit qui surmonte un buste en bronze de Burdeau.

Devant la pyramide, une jeune fille en bronze, symbolisant la postérité, inscrit les dates de la naissance et la mort du député de Lyon. Le président de la République s'était fait représenter par le lieutenant-colonel Meaux-Saint-Mar.

Dans l'assistance, assez restreinte, la cérémonie devant être tout intime, on remarquait M. Cazimir Périer, M. de Lanessan ; MM. Raynal, sénateur, Delombre, Etienne Thomson, députés ; Dubost, président du comité de souscription, etc. Le fils et la fille de M. Burdeau étaient également présents. M. Georges Perrot, directeur de l'Ecole normale, a pris le premier la parole. Il s'est attaché à retracer la jeunesse studieuse de Burdeau, puis sa vie privée, toute de labeur incessant. Il a loué également ses dominantes qualités de cœur et d'esprit. Un second discours a été prononcé par M. Raynal.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du lundi 1er juillet 1901
UN COUP DE THÉÂTRE

La suppression totale de l'octroi abandonnée momentanément. Un violent incident. — Scandaluse attitude des collectivistes. — Tumulte indescriptible. — Les arguments de la majorité. — Protestation du public. — Une expulsion.

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni, lundi soir à cinq heures, en session extraordinaire, sous la présidence de M. Henri Carrette, maire. Etaient présents : MM. Lespère, Thérin, Milbès, Pontchieu, Baillou et Van Waerbecq, adjoints ; Morel, Kimpé, Wilfart, Dujardin, Carpentier Achille, Carpentier Louis, Stienne, Watremes, Edouard Roussel, Eugène Motte, Leblanc, Bayet, Teneul, Deschodt, Lepoutre, Hespel, Dedonker, Despatours, Déprez, Bayart, Cousin et Noyelle. Absents : MM. Vandepotte et Denève, excusés, Nys, Edouard Motte, excusé, et Tommeau.

Le premier incident eut lieu, à l'ordre du jour, lors de la lecture du rapport sur le projet de suppression de l'octroi. M. Eugène Motte demanda à parler.

M. Eugène Motte voudrait savoir si les collectivistes des dernières séances sont sages. M. le maire répond qu'on n'a pas eu le temps de les faire. La chose a une grande importance, explique l'honorable chef de la minorité, car le Parlement ne pourrait discuter le projet de suppression de l'octroi qu'autant que le dossier serait complet et il n'est pas si le procès-verbal de la séance du 21 juin n'y figure pas.

La question de l'octroi

Le dégrèvement partiel des boissons hygiéniques

Avant que M. le maire commence la lecture de son rapport sur la question de l'octroi, M. Eugène Motte demanda à parler.

M. Eugène Motte voudrait savoir si les collectivistes des dernières séances sont sages. M. le maire répond qu'on n'a pas eu le temps de les faire. La chose a une grande importance, explique l'honorable chef de la minorité, car le Parlement ne pourrait discuter le projet de suppression de l'octroi qu'autant que le dossier serait complet et il n'est pas si le procès-verbal de la séance du 21 juin n'y figure pas.

Déclaration de M. Henri Carrette

Ce premier incident eut lieu, à l'ordre du jour, lors de la lecture d'une délibération préliminaire, mais d'une voix inintelligible qu'on n'en saisit pas grand-chose. En voici le sens. M. le maire proteste contre les « manœuvres » de la minorité, qui s'est efforcée de faire avorter le projet de suppression de l'octroi. Si tous ceux qui nous ont combattus, ajouta-t-il, avaient eu la conviction de défendre une cause juste, ils auraient développé leurs arguments à la tribune au lieu d'entraver notre action par des moyens détournés, pour faire ajourner indéfiniment la solution de la question. M. Carrette parla aussi, sans le nommer, de M. Eugène Motte qui « abus des facilités que lui donnait sa situation pour contrecarrer le projet de la municipalité ».

M. le maire donna alors lecture du télégramme suivant, qui vient de lui adresser, M. le ministre des finances : « Sursis demandé impossible ; préparé projet dégrèvement partiel, seul susceptible d'aboutir. »

M. Eug. Motte. — Monsieur le maire, pourquoi n'avez-vous pas fait imprimer ce que vous venez de lire ?

M. LE MAIRE. — C'est une note personnelle.

M. Eug. Motte. — Eh bien ! il serait intéressant de nous la faire connaître.

M. LE MAIRE. — Vous la connaîtrez par les journaux.

LE RAPPORT DU MAIRE

sur le dégrèvement partiel des boissons hygiéniques

M. le maire lit le rapport suivant :

Citoyens,

A votre séance du 30 novembre, je déposai un rapport relatif à l'application de la loi du 29 décembre 1897 et à l'établissement de certains taxes de remplacement.

Ce rapport souleva tant d'objections que :

- 1° Dégrèvement partiel des droits perçus sur les boissons hygiéniques ;
- 2° Dégrèvement total des droits perçus sur les boissons hygiéniques ;
- 3° Dégrèvement total des droits perçus sur les boissons hygiéniques et suppression des droits perçus sur les viandes.

Le projet était renvoyé à l'examen de votre premier Comité municipal qui décida, qu'avant toute chose, il y avait lieu de faire une démarche auprès de M. le Ministre des Finances, pour lui indiquer quelles difficultés l'application pure et simple de la loi du 29 décembre 1897 présentait à Roubaix.

Votre délégation était reçue quelques jours après au Ministère des Finances. Elle obtint sans peine un sursis de trois mois pour l'application de la loi dont s'agit, et M. le Ministre des Finances la pria d'invoquer le Conseil municipal à employer ce sursis en élaborant un projet de suppression complète de l'octroi, et le Ministère comme le Parlement, devant se montrer plus disposé à favoriser dans le choix de leurs taxes de remplacement, les communes qui chercheraient à supprimer un impôt depuis longtemps existant.

Nous nous mîmes immédiatement à l'œuvre, ne manquant pas de consulter fréquemment M. le Ministre des Finances.

Le 6 mars, M. le Ministre des Finances nous faisait savoir qu'il admettait le principe d'une taxe qui permettrait à la ville de Roubaix de recouvrer, sur les industriels, l'équivalent des frais qu'elle supporte ou va supporter de leur fait pour l'épuration de l'Espelette ; toutefois, il nous indiquait que M. le Ministre des Travaux publics présentait quelques objections au sujet de la forme sous laquelle nous pensions établir cette taxe.

Nous nous mîmes immédiatement après de M. le Ministre des Travaux publics et, après une conférence avec M. le Directeur des mines, M. le Ministre des Travaux pu-